Déclaration liminaire CTL du 06 avril 2021

Monsieur le Président,

Lors des multiples réunions avec le gouvernement sur la situation sanitaire, économique, sociale et le plan de relance, FO a systématiquement mis en garde : nous n'accepterons pas que, demain, les salariés payent l'addition de la crise.
Même si des dispositifs massifs d'aides publiques ont été mis en oeuvre pour préserver l'emploi, il n'en reste pas moins que bon nombre de salariés font déjà les frais, au prix fort, des conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire.
Pour autant et dans ce contexte, tout le monde n'est pas logé à même enseigne ! Un article du Monde révèle que près de 15 000 Français possèdent des sociétés au Luxembourg, totalisant au moins 100 milliards d'euros d'actifs, soit 4% du PIB français. !
Plutôt que d'affirmer que jamais au grand jamais il n'augmentera les impôts, le gouvernement devrait plutôt s'attacher à ce que l'argent soit bel et bien investi au profit de l'économie réelle et ne s'évade pas dans les paradis fiscaux !
Quant à la dette pour faire face à la crise, elle ne doit en aucun cas être demain prétexte au retour ou à la poursuite des « réformes structurelles ». En effet, la crise sanitaire a mis en lumière la situation des hôpitaux qui manquent de personnel et de lits dans les services de réanimation. Toutefois, d'une manière générale, c'est l'ensemble des services publics qui ont besoin d'investissements nouveaux. Dans ces conditions, nous refusons l'argument de la dette pour justifier le retour de la contre-réforme des retraites ou de l'Assurance chômage.
Concernant la réforme de l'assurance chômage, qui entrera en application au 1er juillet prochain, elle est à contresens et d'autant plus injuste dans le contexte actuel. Ce sont bien les travailleurs précaires qui en subiront le plus les méfaits, avec une baisse de leur indemnisation de l'ordre de 20 à 30 %.
La réforme des retraites, par création d'un régime unique par points, a été largement rejetée en amont de la crise et suspendue après une adoption en première lecture à coups de 49-3, donc sans débat. Pour le ministre de l'Économie cependant, dès la crise finie, il faudra relancer en priorité cette contre-réforme et accepter de travailler davantage…
Pour FO, ce système à points détruirait des droits et donnerait aux gouvernements de demain, la possibilité permanente d'agir sur l'âge de départ et le niveau des pensions. Nous ne fléchirons pas pour exiger son abandon et nous mettons en garde le gouvernement qui commettrait une grave erreur si, au terme de la crise sanitaire, il entendait faire supporter aux salariés les conséquences d'une telle régression sociale.
Alors que la crise sanitaire a démontré l'absurdité et la dangerosité des politiques publiques placées en permanence sous le prisme de la dépense publique et de l'externalisation, cet entêtement à poursuivre cette politique ultra-libérale se décline aussi à l'encontre du service public, de la Fonction Publique et des Fonctionnaires.
Ainsi la mise en oeuvre de la loi dite de transformation de la Fonction Publique s'est même intensifiée avec la suppression des compétences des CAP et des CHS-CT. Il s'agit d'une attaque sans précédent contre le dialogue social, voulue par ce gouvernement et mise en oeuvre avec entrain par notre ministère.

Sur le plan salarial, le gouvernement a maintenu encore cette année le gel du point d'indice, et depuis janvier 2000 en Euros constants, la perte du pouvoir d'achat est énorme pour les fonctionnaires. C'est la raison pour laquelle nous exigeons l'augmentation immédiate de 20% de la valeur du point d'indice.
A Bercy, des restructurations majeures se sont poursuivies ainsi que les suppressions d'emplois, toujours au nom de l'exemplarité. A la DGFIP, le déploiement à marche forcée du NRP est d'ores et déjà vecteur de désorganisation des services et d'un recul sans précédent du service public dans les territoires. Avec plus de 1 000 implantations supprimées, le NRP n'est ni un réseau, ni de proximité !
Ces implantations seront remplacées par l'apparition ponctuelle d'agents de nos services dans les Espaces France Services.

Une telle politique ne conduit pas à réinventer le service public de proximité mais plutôt à le détruire ! Elle est exclusivement dictée par une volonté de réduire les coûts et non d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

Les suppressions d'emplois et le resserrement du réseau n'ont pas permis et ne permettront jamais d'améliorer la performance de la DGFIP.

En ce qui concerne la campagne d'impôt sur le revenu, l'intersyndicale CGT Finances 84, Solidaires Finances Publiques 84 et FO DGFIP 84 vous a demandé d'intégrer à l'ordre du jour de ce CTL le sujet « campagne IR 2021 accueil du public ». Vous nous avez répondu que ce point serait abordé en questions diverses. S'il est vrai qu'il s'inscrit dans la continuité des discussions sur la stratégie générale d'accueil des agents, il n'en demeure pas moins qu'il concerne l'organisation des services. De ce fait, nous vous demandons d'inscrire ce point à l'ordre du jour de ce CTL, puisque la campagne de déclaration d'impôt sur le revenu va commencer dans des circonstances particulières.
Nous finirons par le sujet du télétravail. Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises, il correspond, dans le contexte actuel, à un travail à domicile organisé dans l'urgence du fait de la crise sanitaire. S'il participe d'une politique globale de prévention, il n'en demeure pas moins que ce mode d'organisation peut déboucher sur des problématiques de délitement des équipes et d'isolement de certains collègues.

Le sens des responsabilités des agents qui acceptent de télétravailler pendant cette longue période de crise pour préserver la santé de tous ne saurait conduire à la mise en place d'un télétravail obligatoire, particulièrement lorsque celle-ci sera terminée.

FO DGFIP 84 exige l'arrêt des suppressions d'emplois. La DGFIP doit disposer d'agents statutaires en nombre suffisant pour accomplir ses missions.

FO DGFIP 84 exige l'arrêt de la casse du réseau et le retrait du NRP.